

COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 octobre 2021

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de M. Claude BRENDER, maire, sont :

présents : Marie-Jeanne KIEFFER, Bruno NAEGELIN, Ghislaine BERINGER Etienne SIGRIST, Lilly ANCEL, Jean-Yves TRETZ, Jacky WASSMER, Cathy KURTZEMANN, Didier PEREIRA, Nadia PIERSON – BEN YEKHLEF, Karine BODEZ, Sandrine HEITZMANN, Laurianne GROSS, Baptiste DESSAINT

absence excusée : Éric SCHWEIN, Yannick MEAL, Siegrid LESBAUPIN, Florian GROSSON

absence non excusée :

procuration : Yannick MEAL à Lilly ANCEL

secrétaire de séance : Virginie STOCKY, coordinatrice des services

Le quorum étant atteint, l'assemblée a qualité pour délibérer valablement

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2021
2. ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
3. MUTATIONS IMMOBILIÈRES
4. PERSONNEL COMMUNAL
5. DÉPLOIEMENT DE LA VIDÉOSURVEILLANCE – DEMANDE DE SUBVENTION
6. COMMISSIONS ET GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX
7. DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES

SOMMAIRE



1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 09 SEPTEMBRE 2021	55
2. ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	55
3. MUTATIONS IMMOBILIÈRES	56
A. DÉCLASSEMENT DOMAINE PUBLIC - PARCELLE SECTION 50 N° 68.....	56
B. CESSION PARCELLE SECTION 54 N° 77	56
C. HHA – CESSION TERRAINS RÉSIDENCE DES ÎLES	56
4. PERSONNEL COMMUNAL	57
A. COMPLÉMENTAIRE PRÉVOYANCE.....	57
B. DÉCOMPTE DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS PUBLICS	58
5. DÉPLOIEMENT DE LA VIDÉOSURVEILLANCE – DEMANDE DE SUBVENTION.....	59
6. COMMISSIONS ET GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX.....	60
A. AFFAIRES SOCIOCULTURELLES ET SPORTIVES	60
1. Subventions 2021 – complément.....	60
7. DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES.....	60
A. CHOIX DU LIEU DE RÉUNION POUR LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL.....	60
B. PROCHAINE SÉANCE	60

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 09 SEPTEMBRE 2021

Le compte-rendu de la séance du 9 septembre 2021 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

2. ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le maire rend compte des actes pris dans le cadre des délégations du conseil municipal en dates du 26 mai 2020, 15 septembre 2020 et 9 septembre 2021 (CGCT article L.2122-22) :

numéro	objet	date	page
DEL 56/2021	Mise à disposition chalet des étangs – Françoise Haeffler le 18.9.21	10.09.21	112
DEL 57/2021	Concession case cinéraire - Johann Thuet	16.09.21	118
DEL 58/2021	Mise à disposition salle des fêtes – Ass. Andréa le 6.11.21	23.09.21	119
DEL 59/2021	Mise à disposition club house football – Alain Breuillot le 24.9.21	23.09.21	120
DEL 60/2021	Mise à disposition salle des fêtes – EPF le 17.10.21	24.09.21	121
DEL 61/2021	Mise à disposition club house pétanque – Aurélie Arbeit le 23.10.21	24.09.21	122
DEL 62/2021	Mise à disposition club house football – Cyril Monni le 1.10.21	24.9.21	123

DEL 63/2021	Mise à disposition club house pétanque – Francis Béhé le 16.10.21	24.9.21	124
DEL 64/2021	Mise à disposition salle des fêtes – La nouvelle vague le 11.10.21	01.10.21	125
DEL 65/2021	Mise à disposition club house handball - Thibault Wassmer le 2.10.21	01.10.21	126

Le conseil municipal en prend acte.

3. MUTATIONS IMMOBILIÈRES

A. DÉCLASSEMENT DOMAINE PUBLIC - PARCELLE SECTION 50 N° 68

M. le maire informe les conseillers qu'il convient de déclasser la parcelle sise section 50 n° 68 du domaine public afin de la vendre à l'EARL GOLDSCHMIDT. Cette parcelle est en fait un chemin d'accès d'une contenance de 4,24 ares menant uniquement à la propriété de M. et Mme GOLDSCHMIDT Jean-Pierre.

Cette procédure est dispensée d'une enquête publique préalable car le déclassement n'a aucune conséquence sur la non affectation d'une voie à circulation générale, le terrain à déclasser n'en étant pas une initialement.

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

☞ **de déclasser** la parcelle sise section 50 n° 68 du domaine public communal.

B. CESSION PARCELLE SECTION 54 N° 77

Par délibération du 6 mai 2021, la parcelle section 54 n° 77 d'une contenance de 0,92 ares a été déclassée du domaine public afin de pouvoir la vendre aux futurs acquéreurs de la maison sise au n° 51 rue de la Hardt appartenant aux époux POIROT.

Pour rappel, il avait été convenu que la vente serait réalisée aux mêmes conditions que celles fixées initialement avec les époux POIROT, à savoir un prix de vente de 3 000 € l'are et le partage des frais d'acte.

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

☞ **de prendre acte** de l'avis des domaines n° 2020-091V0022 du 29 janvier 2020 ;

☞ **de céder** la parcelle sise section 54 n° 77 d'une contenance de 0,92 ares à Madame Joanna JASTRZEBSKA ;

☞ **de fixer** le prix de l'are à 3 000 €, soit 2 760 € pour la parcelle ;

☞ **de prendre en charge** 50% des frais d'actes relatifs à la cession de la parcelle ;

☞ **d'autoriser** le maire à signer tout acte et document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

C. HHA – CESSION TERRAINS RÉSIDENCE DES ÎLES

Monsieur le maire rappelle la décision de principe prise par délibération en date du 15 septembre 2020 par laquelle le conseil municipal avait validé le nouveau tracé de la rue de la Trinité. Le découpage des parcelles ayant été régularisé par un procès-verbal d'arpentage, il est proposé au conseil municipal d'acter la cession des parcelles communales et l'acquisition d'une parcelle appartenant à Habitats de Haute Alsace.

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ☞ **de prendre acte** de l'avis des domaines n° 2021-68091-65316 en date du 1^{er} octobre 2021 ;
- ☞ **de prendre acte** du procès-verbal d'arpentage n° 955 établi par Marc JUNG, géomètre-expert de Guebwiller et certifié par le service du cadastre le 21 juillet 2021 ;
- ☞ **de céder** à l'euro symbolique les parcelles sises section 8 n° 780, 782, 783, 784, 785, 787, 788 et 789 d'une contenance respective de 0,72, 7,79, 0,60, 1,59, 0,94, 0,73, 1,42 et 0,10 ares à Habitats de Haute-Alsace ;
- ☞ **d'acquérir** à l'euro symbolique la parcelle sise section 8 n° 791 d'une contenance de 0,73 are appartenant à Habitats de Haute-Alsace ;
- ☞ **d'autoriser** le maire à signer tout acte et document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

4. PERSONNEL COMMUNAL

A. COMPLÉMENTAIRE PRÉVOYANCE

Le centre de gestion du Haut-Rhin a signé une convention de participation en matière de complémentaire prévoyance le 25 juillet 2018 avec le groupement conjoint CNP assurances et SOFAXIS (gestionnaire). Elle concerne à ce jour 353 collectivités et 5 516 agents adhérents.

Cette convention porte sur les risques incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95 % du revenu de référence et en option une garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie.

Par courrier du 28 juin 2021, l'assureur a résilié, à titre conservatoire, la convention faisant état d'une aggravation de la sinistralité (décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011) et a proposé un aménagement tarifaire pour le 1^{er} janvier 2022.

En effet, l'ensemble des études en matière d'absentéisme montrent que dans la fonction publique territoriale, les durées d'arrêt maladie sont en constante progression, quel que soit l'âge des agents et pour toutes les natures d'absences en maladie ou en accident du travail.

L'épidémie de covid-19 a modifié le paysage des absences pour raisons de santé en 2020. Le taux d'absentéisme a fortement augmenté l'an dernier sous l'effet de la pandémie, ce qui a entraîné une augmentation forte de la gravité et donc de la durée des absences pour maladie.

L'analyse des résultats techniques et financiers présentés fin du mois de juin par le gestionnaire démontrent un déséquilibre financier.

Ainsi, pour assurer la continuité et la pérennité de la convention de participation, des négociations ont été entreprises. Après avis du comité technique placé auprès du centre de gestion et information du conseil d'administration du centre de gestion du 22 juin 2021, le centre de gestion a décidé de donner suite à la proposition d'augmentation tarifaire de 10 % des taux relatifs aux garanties incapacité, invalidité, perte de retraite faisant passer le taux global de 1,34 % à 1,47 % à partir du 1^{er} janvier 2022. Le taux concernant la garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie reste inchangé à 0,33 %.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du conseil d'administration du centre de gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin et CNP assurances/SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 11 septembre 2018 décidant d'adhérer à la convention de participation proposée par le centre de gestion pour la protection sociale complémentaire en prévoyance ;

Vu l'avis du comité technique du centre de gestion du 24 juin 2021 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du centre de gestion du 22 juin 2021 ;

Vu l'information transmise par le centre de gestion du Haut-Rhin le 20 août 2021 aux collectivités adhérentes à la convention de participation ;

Sur proposition de M. le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

☞ **de prendre acte** des nouveaux taux de cotisations applicables au 1^{er} janvier 2022 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire prévoyance et figurant ci-dessous :

Proposition 1/proposition contractuelle 2022 :		
Hausse de 10 % du taux de cotisations (sauf décès)		
	Niveau d'indemnisation	Tarif
Incapacité	95%	0,64%
Invalidité	95%	0,34%
Perte de retraite	95%	0,49%
Décès/PTIA	100%	0,33%

☞ **d'autoriser** le maire à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.

B. DÉCOMPTE DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS PUBLICS

M. le maire rappelle la délibération prise en séance du 8 avril 2021 puis informe les membres qu'après examen de l'acte par les services préfectoraux, M. le Préfet a fait part de ses observations dans un courrier en date du 20 septembre 2021. En voici quelques extraits :

« La volonté du législateur étant d'uniformiser le temps de travail des agents des collectivités territoriales, aucune disposition ne permet d'y déroger [...]. S'agissant plus particulièrement des jours fériés, il convient de préciser que les huit jours retenus dans le tableau intégré à la délibération en cause sont constitutifs d'un forfait annuel, afin de tenir compte du jour de nombres fériés susceptibles de tomber le week-end. La présence de deux jours fériés supplémentaires en Alsace-Moselle ne remet pas en cause l'application de ce forfait, comme je l'ai indiqué au président du centre de gestion et comme l'a confirmé le ministre de la transformation de la fonction publique ». [...]
Par ailleurs, [...] le résultat obtenu, soit 1607 heures, est fixé par voie réglementaire et ne peut être ainsi contesté ».

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal décide à l'unanimité (10 absentions) :

- ☞ **de retirer** la délibération prise lors du conseil municipal du 8 avril 2021 ;
- ☞ **d'approuver** le nouveau décompte du temps de travail des agents publics réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.

5. DÉPLOIEMENT DE LA VIDÉOSURVEILLANCE – DEMANDE DE SUBVENTION

M. Bruno NAEGELIN rappelle le projet de déploiement d'un système de vidéosurveillance du domaine public. La phase 1 s'achève et le maître d'œuvre va démarrer la 2^e et dernière phase du projet.

Puis il informe les conseillers que l'équipement pourrait entrer dans le champ d'une subvention régionale nouvellement créée par délibération du 23 juillet 2021.

A noter que l'État, par le biais du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR), a déjà participé à la tranche 1 du projet à hauteur de 15 000 €.

Pour compléter cette nouvelle demande de subvention, il y a lieu de produire une délibération du conseil municipal approuvant l'opération et ses modalités de financement.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET				
Description des travaux hors VRD	MONTANT (HT)	Financements sollicités	MONTANT (HT)	%
Achat et pose de caméras, y compris mâts supports	54 105	Etat :		
Frais de raccordement à un réseau de communications électroniques		FIPDR/DETR/DSIL		
Acquisition de systèmes de stockage des vidéos		Autre		
Acquisition de logiciel d'aide à la décision ou levées de doute		Région Grand Est:	16 232	30,00 %
Souscription à une offre GFU		Aide vidéoprotection		
Autre (à préciser)		Autres financements à préciser (CEA, Europe, etc.)		
		Autofinancement	37 874	70,00 %
TOTAL DES DÉPENSES	54 105	TOTAL DES FINANCEMENTS	54 105	100,00 %

Après avoir pris connaissance de l'ensemble de ces éléments et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ☞ **d'approuver** l'opération et son plan de financement ;
- ☞ **d'imputer** la dépense à l'article 21568 du budget administration générale ;
- ☞ **de solliciter** la Région Grand Est pour l'obtention d'une subvention pour l'extension du système de vidéosurveillance du domaine public ;
- ☞ **d'autoriser** le maire à signer tout acte et document utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

6. COMMISSIONS ET GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX

A. AFFAIRES SOCIOCULTURELLES ET SPORTIVES

1. Subventions 2021 – complément

Sur proposition de Mme Lilly ANCEL, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention complémentaire, à prélever sur les fonds libres de l'article 6574, à l'association suivante :

- association *Groupement Ill-Hardt-Rhin* (GIHR) : 2 000 € (nouvelle école de football regroupant les clubs de foot de Meyenheim, Reguisheim, Hirtzfelden et Fessenheim). La subvention permettra l'achat d'équipements pour lancer l'activité.

7. DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES

A. CHOIX DU LIEU DE RÉUNION POUR LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le maire informe les conseillers de la fin des mesures dérogatoires qui avaient été prises pour les collectivités territoriales pendant l'état d'urgence sanitaire (quorum, procurations, lieu de réunion, etc.).

L'article L 2121-7 du Code général des collectivités territoriales précise que « *le conseil municipal se réunit et délibère à la mairie de la commune. Il peut également se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances.* »

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal décide de retenir la salle des fêtes communale comme lieu officiel et définitif des séances du conseil municipal et ce jusqu'à nouvel ordre.

B. PROCHAINE SÉANCE

Sauf imprévu ou défaut de points à inscrire à l'ordre du jour, la prochaine séance du conseil municipal est fixée au jeudi 4 novembre 2021 à 19 heures.

Autres évènements :

- prochains conseils municipaux : 2 décembre 2021 ;
- journée nationale du commerce de proximité le 9 octobre ;
- réunion OMSCAL le 14 octobre à 18h à la salle des fêtes ;
- commission des actions culturelles le 3 novembre à 18h à l'espace muséographique ;
- cérémonie du 11 novembre avec messe organisée à Fessenheim et dépôt de gerbe au monument aux morts sur la place de Mirande ;
- commission communication le 17 novembre à 18h en mairie ;
- marché de Noël des 20 et 21 novembre au square Gaston Monnerville ;
- collecte de la banque alimentaire les 26 et 27 novembre au Super U.

ANCEL Lilly	BERINGER Ghislaine	BODEZ Karine
BRENDER Claude	DESSAINT Baptiste	GROSS Laurianne
GROSSON Florian ABSENT	HEITZMANN Sandrine	KIEFFER Marie-Jeanne
KURTZEMANN Catherine	LESBAUPIN Siegrid ABSENTE	MEAL Yannick ABSENT
NAEGELIN Bruno	PEREIRA Didier	PIERSON-BEN YEKHLEF Nadia
SCHWEIN Éric ABSENT	SIGRIST Etienne	TRETZ Jean-Yves
WASSMER Jacky		